



FRET ET COURRIER AÉRIEN

// 11.2.3.9 (UE185/2010)

DURÉE : 3H30

Formation des personnes effectuant sur le fret et le courrier des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage ou qui ont accès à du fret ou du courrier aérien identifiable.

Public concerné responsables sûreté, superviseurs, agents de sûreté

Durée 3h30, hors évaluation

Lieu en centre de formation ou chez le client

Encadrement formateur certifié DGAC

Dispositif de suivi feuille de présence signée par journée et attestation individuelle délivrée en fin de stage

Validation - évaluation (15 min.) sous forme de QCM avec 1 bonne réponse
- note minimale : 12/20
- délivrance d'une attestation individuelle après réussite

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la zone d'approvisionnement
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.



Accredited
School

camastraining.ma

